

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/7/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 juillet 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Septième session
Genève, 1^{er} - 5 novembre 2004

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE JURIDIQUE
ET TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Document établi par le Secrétariat

I. APERÇU

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé le principe de la fourniture régulière d'informations sur les activités d'assistance juridique et technique et de renforcement des capacités que l'OMPI mène dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore. Le présent document rend compte des activités menées depuis le précédent rapport, publié en novembre 2003 sous la cote WIPO/GRTKF/IC/6/7 et examiné par le comité à sa sixième session, tenue du 15 au 19 mars 2004.

2. Le présent compte rendu traite uniquement des activités entreprises ou proposées entre mars et novembre 2004. Présenté uniquement à titre indicatif, il ne mentionne sans doute pas toutes les activités du Secrétariat dignes d'être prises en considération. Il montre cependant l'intérêt soutenu que suscitent les questions concrètes et de politique générale concernant la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, des savoirs

F

traditionnels et des éléments de propriété intellectuelle des ressources génétiques. Alors que certaines activités de renforcement des capacités portent sur l'ensemble de ces questions, et que leur examen concerté suscite toujours un vif intérêt, les demandes en matière de renforcement des capacités et d'assistance juridique et technique ont de plus en plus tendance à être distinctes, concrètes et bien ciblées. Manifestement, il s'agit là d'une conséquence de la mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de développement juridique et d'élaboration des politiques, de sorte que les instruments en cours de création et les besoins recensés en matière de renforcement des capacités sont de plus en plus axés sur des domaines précis tels que la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore en tant que telles et la protection des savoirs traditionnels dans des contextes particuliers. Une caractéristique essentielle de l'aide et de l'information fournies par l'OMPI est que, tout en tenant compte des besoins particuliers en la matière et des éléments spécifiques applicables, par exemple, à la protection des expressions culturelles traditionnelles, elles s'inscrivent dans une perspective de politique générale.

3. Depuis la sixième session du comité, de nombreuses autres activités menées par le Secrétariat de l'OMPI concernant la propriété intellectuelle en général, telles que des colloques, séminaires, conférences et missions consultatives, ont comporté un volet consacré aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore. Ces activités plus générales ont été au centre de l'action du Secrétariat au cours de cette période et sont présentées plus en détail dans la mesure où elles témoignent de l'intérêt accru porté à ces domaines et de l'importance que ces derniers revêtent dans un cadre plus général de débat sur la politique à mener, ainsi que de développement juridique et de renforcement des capacités.

II. RAPPORT SUR LES ACTIVITES

4. Les activités ont été classées selon les catégories générales suivantes :

- i) ateliers et réunions spécifiques;
- ii) missions d'experts et missions d'enquête;
- iii) élaboration de textes législatifs, commentaires sur des textes législatifs et information dans le domaine législatif;
- iv) éducation et formation.

i) Consultations, ateliers et réunions spécifiques

5. L'OMPI a continué de recevoir des demandes en faveur de la tenue d'ateliers et de réunions visant à intégrer les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore dans son programme élargi de coopération technique et de concertation sur les politiques. Outre les activités menées en permanence dans le cadre de la coopération nationale ou régionale, une hausse des demandes relatives à la tenue de consultations et de réunions d'information sur les questions de fond examinées par le comité avec un large éventail de parties prenantes, y compris des organisations de la société civile, a été enregistrée.

6. La participation accrue du Secrétariat de l'OMPI à ces diverses consultations lui a permis de se concerter plus largement avec les détenteurs des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels, les spécialistes et les autres parties concernées. Par exemple, un certain nombre de ces consultations ont été engagées en réponse à la proposition

formulée par plusieurs États membres et observateurs membres d'ONG, à la sixième session du comité¹, visant à ce que des spécialistes du folklore apportent une contribution technique aux sessions du comité. Certaines de ces consultations sont mentionnées dans la liste non exhaustive ci-après :

- Conférence intitulée “Folklore, Aesthetic Ecologies, and Public Domain”, organisée par l’Université de Pennsylvania (Philadelphie), 2 et 3 avril 2004;
- III^e Congrès de l’Asociación de Antiguos Alumnos del Magister Lvcentinvs (AAA), Cartagena de Indias (Colombie), 5 – 7 avril 2004;
- Conférence annuelle de la Faculté de droit de la Fordham University sur le droit et les politiques de propriété intellectuelle au niveau international, New York, 15 et 16 avril 2004;
- Huitième Congrès de la Société internationale d’ethnologie et de folklore (SIEF) et Troisième Congrès de l’Association d’anthropologie méditerranéenne (ADAM), Marseille, 26 avril – 1^{er} mai 2004;
- L’OMPI à la Silicon Valley – La propriété intellectuelle dans les domaines de haute technologie sur le marché mondial, Faculté de droit de l’Université de Stanford, Stanford, 17 et 18 mai 2004; et
- Congrès annuel de la Société américaine de folklore, Salt Lake City (Utah), 15 et 16 octobre 2004 (à confirmer).

7. Les principaux objectifs des ateliers organisés à l’échelle nationale et régionale demeurent les suivants : i) fournir aux États membres, aux communautés autochtones et locales, aux organisations compétentes et à d’autres parties prenantes un cadre de discussion et d’examen des aspects techniques, juridiques et de politique générale des questions relevant du mandat du comité intergouvernemental et ii) veiller à ce que les États, les peuples autochtones et communautés locales, ainsi que les autres parties prenantes aient une idée claire des travaux et du mandat du comité afin qu’ils puissent contribuer efficacement à ses délibérations. Dernièrement, les activités ont été freinées par le manque de ressources, mais les ateliers ci-après ont été planifiés ou se sont tenus :

- Colloque sur le droit d’auteur organisé conjointement par l’OMPI et les États Unis d’Amérique, Washington, 6 et 7 mai 2004;
- Réunion d’information de l’OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, Genève, 15 septembre 2004; et
- Séminaire régional sur les savoirs traditionnels et le folklore organisé conjointement par l’OMPI et l’Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI), Daejeon (République de Corée), 13-15 octobre 2004.

8. Un large éventail de consultations, ateliers et autres colloques supplémentaires organisés aux niveaux régional et sous-régional sur ces questions se trouvent à différents stades de planification ou de mise en œuvre. Par ailleurs, diverses propositions ont été formulées concernant des activités à mener dans des pays de chacun des groupes régionaux d’États membres de l’OMPI. Les ateliers ci-après ont notamment été organisés :

¹ Voir les paragraphes 42 et 52 du document WIPO/GRTKF/IC/6/14.

- Atelier de la Communauté pour le développement de l’Afrique australe (SADC) sur l’élaboration des politiques et le renforcement des capacités dans le cadre des systèmes de savoirs autochtones, Pretoria, 7 – 9 juin 2004;
- Quarante-troisième session de l’Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) sur le thème “Les expressions du folklore et leur protection internationale”, Bali, 21 – 25 juin 2004.

9. Outre ces consultations et ateliers, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont aussi été au centre ou ont constitué un volet important d’autres ateliers, séminaires, colloques et réunions, notamment :

- Examen externe des travaux de l’Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) sur les aspects juridiques et de politique générale des ressources génétiques, réalisé à la demande du Centre, 11 mars 2004;
- Soixantième session de la Commission des droits de l’homme, Genève, 15 mars – 23 avril 2004;
- Atelier régional de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sur certaines questions d’actualité relatives à la propriété intellectuelle, Kuala Lumpur, 27 – 29 avril 2004;
- Instance permanente sur les questions autochtones, New York, 10 – 14 mai 2004;
- Groupe de travail sur les peuples autochtones, Genève, 19 – 23 juillet 2004;
- Séminaire de la Fédération internationale du commerce des semences sur la protection de la propriété intellectuelle et l’accès aux ressources phytogénétiques, Berlin, 27 et 28 mai 2004;
- Atelier régional de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) à l’intention des pays africains, Sandton (Afrique du Sud), 2 – 4 juin 2004;
- Conférence en l’honneur de M. Reinhold Cohn sur le thème “Le nouvel ordre de la propriété intellectuelle : un compromis mondial” à l’Université de Haïfa, Haïfa (Israël), 13 et 14 juin 2004;
- Contribution à un séminaire OEB/OMPI sur les “Accords et négociations en matière de propriété intellectuelle au niveau international : possibilités et risques découlant de la mise en œuvre”, dans le cadre d’une réunion intitulée “Négociations à l’OMPI : le plan d’action dans le domaine des brevets, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques”, Genève, 5 – 9 juillet 2004;
- Séminaire technique d’évaluation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones et du Fonds de contributions volontaires pour la décennie internationale des populations autochtones du monde, Genève, 15 et 16 juillet 2004;
- Cinquante-sixième session de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l’homme, Genève, 26 juillet – 13 août 2004;
- Réunion intergouvernementale d’experts de l’UNESCO, Paris, 20 – 25 septembre 2004;
- Atelier de la TransAtlantic Consumer Dialogue (TACD) sur le thème : “L’avenir de l’OMPI”, Genève, 13 et 14 septembre 2004.

ii) Élaboration de textes législatifs, commentaires sur des textes législatifs et information dans le domaine législatif

10. Dans le cadre de ses activités permanentes de développement économique, le Secrétariat de l'OMPI a formulé des commentaires et fourni des informations sur la protection des expressions du folklore et des savoirs traditionnels à l'intention de plusieurs pays qui en avaient fait la demande dans la perspective de la rédaction de lois de propriété intellectuelle, de la révision des textes en vigueur ou de l'élaboration de dispositions relatives aux ressources génétiques dans le cadre du système des brevets et aux éléments de propriété intellectuelle dans la concession sous licence des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. Le Secrétariat continue de recevoir des demandes d'assistance de ce type, dont certaines émanent d'organisations intergouvernementales régionales.

iii) Éducation et formation

11. La thématique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore continue de figurer, à la demande des États membres, au programme de nombreux ateliers de formation, séminaires ou séances d'information organisés par l'OMPI, que ce soit dans le cadre de son programme de coopération pour le développement (y compris l'Académie mondiale de l'OMPI) ou dans celui de ses programmes de sensibilisation destinés aux entreprises et à la société civile. Les nombreuses activités concernées ne sont pas mentionnées dans le présent document.

- Programme à l'intention des membres des communautés autochtones, Genève, 10 juin 2004;
- Voyage d'étude sur les bibliothèques numériques de savoirs traditionnels accompli par l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) auprès du Conseil de la recherche scientifique et industrielle de l'Inde, New Delhi, 31 mai– 4 juin 2004.

iv) Guides pratiques, études et publications de sensibilisation

12. À la demande de nombreux pays parmi les moins avancés (PMA) et afin de fournir des conseils concrets et pratiques sous la forme de directives et de stratégies, l'OMPI a lancé un projet consistant à élaborer une série de guides sur le recensement, l'enregistrement, l'évaluation et la protection par la propriété intellectuelle des expressions culturelles traditionnelles. Chaque guide vise à permettre à l'État membre concerné d'élaborer et de formuler ses propres stratégies de propriété intellectuelle en vue de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

13. L'OMPI continue de mener des travaux de fond en vue de l'élaboration de guides pratiques sur les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore.

14. Les consultations et les préparatifs se sont également poursuivis en ce qui concerne l'élaboration, en se fondant sur la matière contenue dans les documents WIPO/GRTKF/IC/4/5 et WIPO/GRTKF/IC/5/5 et en poursuivant les activités de consultation des parties prenantes évoquées dans ces documents, d'un projet de manuel (*toolkit*) que les détenteurs de savoirs traditionnels pourraient utiliser pour protéger leurs intérêts eu égard aux propositions visant la fixation des savoirs traditionnels.

15. Une série de documents d'information sur la problématique à l'étude au sein du comité et qui fait aussi parallèlement l'objet de débats dans d'autres instances internationales, est en cours de publication. Ces produits d'information tirent parti au maximum des documents existants qui ont déjà été distribués lors des sessions du comité intergouvernemental. Ils se divisent en deux catégories : d'une part, des brochures succinctes d'introduction destinées au grand public et, d'autre part, des documents d'information plus approfondis destinés à un public plus spécialisé de décideurs. Ils sont complétés par une série d'études portant sur une analyse précise d'exemples de protection des expressions culturelles traditionnelles par des communautés autochtones, de conceptions plus larges de la protection du folklore, ainsi que de l'interaction entre le système des brevets et les systèmes régissant le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques.

16. Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]